

CERTIPHYTO - Décideur en Entreprise Soumise à Agrément - DESA (Renouvellement)

La date de validité du certiphyto est de 5 ans à partir de la date de délivrance indiquée sur le certificat

Enregistré au Répertoire Spécifique sous le n° RS5655 auprès de France Compétences

Certificateur : DRAAF



CFPH Lyon-Ecully
13 Avenue de Verdun 69130 Ecully



1 jour (7 heures)



210 € TTC - Les frais de repas ne sont pas compris dans le tarif de la formation

Objectifs de la formation

- Permettre aux décideurs de maintenir la validité de leur certificat en intégrant les évolutions réglementaires, techniques et environnementales liées à l'usage des produits phytopharmaceutiques
- Renforcer la capacité à prendre des décisions responsables en matière de choix, d'organisation et de suivi des traitements phytosanitaires

Inscription

Formations techniques professionnalisantes, pour votre équipe ou votre structure.

Contactez-nous !

Téléphone : 04 78 33 46 12

Mail : cfppa.ecully@educagri.fr

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques actualisés
- Vidéos
- Partages de cas concrets entre stagiaires

Public - Prérequis

Responsables d'entreprises de prestations de service utilisant des produits phytosanitaires déjà titulaires d'un Certiphyto Décideur en Entreprise Soumise à Agrément (DESA) en cours de validité.

Les prérequis sont :

- Compréhension du français oral et écrit
- Être titulaire d'un Certiphyto en cours de validité, correspondant à la catégorie professionnelle visée par la formation (Décideur en Entreprise Soumise à Agrément)
- Présenter un justificatif du certificat primo au moment de l'inscription

Financement

Modalités de financement possibles (sous réserve d'éligibilité selon votre situation) : financement par l'entreprise, OPCO (OCAPIAT, VIVEA ...), financement individuel (CPF, autofinancement), ou autres dispositifs selon région / branche.

Modalités d'évaluation

Attestation remise en fin de formation pour faire votre demande de renouvellement sur le site www.service-public.fr

Contenu de la formation

Partie 1 : Les évolutions réglementaires et le rappel des obligations juridiques

🎯 Actualisez vos connaissances réglementaires pour soyez en capacité d'anticiper les évolutions pour assurer la mise à jour réglementaire de votre entreprise agréée

Rappel des actualités réglementaires récentes :

- Plan Ecophyto 2030
- Obligations spécifiques liées à l'exercice, à titre de prestataire
- Modalités d'audit, conformité à l'instruction technique DGAL/SDQSPV/2021-764 du 14 octobre 2021
- Démarches de renouvellement de l'agrément (DRAAF/SRAL)

Mise à jour des fiches de procédures, du registre des produits

Partie 2 : Préparation et organisation des traitements : les bonnes pratiques pour préserver la santé et la sécurité de l'utilisateur

🎯 Révisez vos pratiques de préparation et de supervision des traitements afin de maintenir des interventions efficaces, conformes et protectrices pour les applicateurs

Choix des produits : les rappels importants

Lecture de l'étiquette et de la FDS

La compatibilité des mélanges

L'usage est-il homologué ?

Partie 3 : La prévention des risques environnementaux et les pratiques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires

🎯 Renforcez votre expertise et restez un acteur engagé du changement vers des pratiques plus durables et responsables

Rappel des différents risques :

- Interventions dans les lieux publics ou privés
 - ZNT eau, plantes et arthropodes – ZNT riverains
 - Protection des riverains, personnel, animaux et milieux
 - Sécurité de l'intervention et prévention des risques
- Réduction d'usage et pratiques alternatives :
- Produits de Biocontrôle – insectes auxiliaires
 - Substances de base et PNPP (préparations naturelles peu préoccupantes)
 - Faux semis de gazon, désherbage manuel ou mécanique

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Écully

13 avenue de verdun 69130 Ecully

cfppa.ecully@educagri.fr

0478334612

<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>

Pour plus d'infos sur la formation
scanner le QR code ou rdv sur
notre site web

